

DIRECTION JURIDIQUE  
L. DEGRAVE – DJ-2026-10

**COMMUNE DE TETEGHEM – COUDEKERQUE VILLAGE**

**Quartier Degroote – Rue Albert Camus**

**ACQUISITION PARCELLE DE TERRAIN A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE**

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain sur le quartier Degroote à TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE, et par délibération du Bureau du Conseil d'administration en date du 16 octobre 2023, il a été autorisé la construction de 77 logements locatifs et 3 cellules commerciales avec 6 stationnements au sein du lieudit « Chapeau Rouge ».

Pour cette réalisation, il est nécessaire pour PARTENORD HABITAT de se rendre propriétaire de la parcelle cadastrée section AB n° 570 d'une surface de 1 m<sup>2</sup> appartenant actuellement à la Communauté Urbaine de Dunkerque.

La Communauté Urbaine de Dunkerque se propose de céder cette parcelle à Partenord Habitat au prix de 25 euros par m<sup>2</sup>, soit 25 euros, conformément à l'avis des domaines du 07 octobre 2025. Tous les frais et droits quelconques relatifs à cette cession seront supportés par PARTENORD HABITAT.

**Cela étant exposé,**

**Et**

Vu la délibération 2021-16 du Conseil d'Administration du 28 juillet 2021 donnant compétence au Bureau du Conseil d'Administration conformément à l'article R421-6 du Code de la construction et de l'habitation.

**Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :**

- D'autoriser l'acquisition de la parcelle ci-dessus désignée,
- D'autoriser le Directeur Général à signer tous les documents inhérents à ladite acquisition,
- D'autoriser le paiement de toute dépense relative à cette acquisition,
- De solliciter l'accomplissement des formalités et le bénéfice de l'article 1042 du Code Général des Impôt.

**ADOPTE**

Pour extrait conforme  
le Directeur Général  
Eric.COJON

